



MESURE PRÉVENTIVE INTERDICTION DE FEU À CIEL OUVERT

La direction du service de sécurité incendie Rivière Kiamika vient d'émettre une interdiction de feu à ciel ouvert pour les municipalités de Lac-Saint-Paul, Chute-Saint-Philippe, Lac-des-Écorces, Kiamika et Lac-du-Cerf.

Cette interdiction est en vigueur à partir du 3 avril 2020, et ce jusqu'à nouvel ordre. L'objectif de cette interdiction est de limiter les appels évitables pendant cette période difficile et ainsi garantir la santé et sécurité de nos intervenants pompiers.

Merci de votre collaboration et de votre compréhension!

Simon Lagacé
Directeur SSIRK
819-585-9155